



DECLARATION LIMINAIRE

CAP B

Commission Administrative Paritaire des agents de catégorie B

du 5 mars 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les représentants des employeurs,

Dans cette déclaration liminaire, FO Défense ne parlera pas du vote du Budget 2026, qui ne conduira à aucune augmentation du pouvoir d'achat pour les agents publics de ce ministère.

FO Défense n'évoquera pas non plus la cérémonie des vœux du Président de la république, qui a donné lieu à une longue litanie de mesures visant à accroître la solde de nos camarades militaires, en faisant abstraction de leurs pendants pour le personnel civil.

FO Défense n'abordera pas la remise en cause des droits des agents par la DGAFP au travers de la modification des Autorisations Spéciales d'Absence liées aux événements familiaux, qui est non seulement une régression sociale, mais également un non-sens pour la politique familiale.

Dans cette déclaration liminaire, FO Défense ne portera donc pas de jugement sur toutes ces mesures qui sont à contre-courant de la politique d'attractivité voulue par ce ministère, mais continuera à revendiquer dans les bonnes instances et au bon niveau d'autorité.

En revanche, et puisque nous arrivons au terme de la campagne d'évaluation professionnelle au titre de 2025, FO Défense va profiter de cette déclaration liminaire pour porter un jugement à chaud sur ce moment crucial dans la carrière des fonctionnaires de catégorie B que constitue le compte rendu d'entretien professionnel (CREP).

Une fois de plus, FO Défense est atterrée par la qualité rédactionnelle de certains CREP, qui oscille entre mépris pour les agents évalués et manque de compétences ou d'implication de certains évaluateurs.

En dépit d'une prise de conscience avérée des employeurs centraux, force est de constater que certains N+1 ou N+2 n'ont pas pris la mesure de l'importance du CREP dans la carrière de l'agent, ou n'ont vraisemblablement pas lu les directives de SRHC en la matière ou suivi les formations dispensées par les autorités centrales d'emplois.

Trop souvent, nous avons été interpellés par des agents durant la période des 48 heures ou après la signature du CREP et le constat est souvent accablant.



Certes, la majorité des CREP sont de qualité, mais en ces périodes de mobilité imposée suite à des restructurations, de CIA majoré contingenté et de taux d'avancement au choix particulièrement bas, tout CREP renseigné avec désinvolture, ou sans l'implication qu'il requiert, a un impact négatif et irrémédiable sur la carrière des agents.

Pour FO Défense, les Autorités Territoriales d'Emplois doivent impérativement prendre toute leur place dans les campagnes à venir, y compris en mettant en œuvre des moyens plus coercitifs et ce, à l'aube de la réinternalisation de l'ADP PC chez les employeurs, qui va diluer un peu plus l'expertise RH civile.

La gestion de bout en bout de la RH civile passera inévitablement par là.

Enfin, FO Défense réitère sa ferme opposition aux axes de progression imposés aux évaluateurs de la chaîne SGA qui rompt avec le principe d'équité de traitement des agents publics.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Paris, le 5 mars 2026

